

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/031

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 02 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 19 : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL A
L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES**

Le conseil municipal,

Après avoir procédé au vote,

A l'unanimité des voix,

- désigne M. Guy ROSSLER, délégué du conseil municipal dans l'association des
Communes Forestières.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 03 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 03 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT